



Syndicat National F.O. des Lycées et Collèges (SN.FO.LC)

SN.FO.LC 77: snfolc77@yahoo.fr
SN.FO.LC 93: snfolc93@gmail.com
SN.FO.LC 94: snfolc94@gmail.com

mail académique: snfolc.creteil@gmail.com

Site : www.snfolc-creteil.fr Tel : 01.49.80.91.95 ou 68.92 – 11-13 rue des archives, 94000 Créteil

INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANTS et CPE Janvier 2018 - à agrandir et AFFICHER

CONGES FORMATION

Demandes du
lundi 8 janvier 2018 8h
au
JEUDI 8 FEVRIER 2018 12h
sur : <http://cfpens.ac-creteil.fr>

► La procédure est entièrement informatisée : **les pièces à l'appui de la demande** (admissibilité au concours, lettre du directeur de thèse, ...) **devront être retournées via le site avant le 26 février 2018 avant minuit. Les pièces par voie postale ou par mail ne seront pas prises en considération !**

► Les chefs d'établissement émettent un avis dès la fermeture du serveur et jusqu'au 5 mars. En l'absence d'avis, celui-ci est réputé favorable.

► Les collègues qui bénéficieront d'un congé formation restent titulaires de leur poste, cependant ceux qui auront un congé d'une durée égale ou supérieure à 7 mois, seront affectés au retour de leur congé et jusqu'à la fin de l'année scolaire à titre provisoire comme TZR. Ils retrouveront leur poste à la rentrée suivante.

► Le groupe de travail (où siège FO) se tiendra le 4 mai 2018. Vous recevrez la réponse du rectorat sur votre **boîte mail professionnelle** (*prenom.nom@ac-creteil.fr*). Celle-ci est **à consulter régulièrement pour le suivi de la demande. En cas de congé accordé, vous devrez impérativement renvoyer l'accusé de réception par mail avant la date indiquée.**

► **Tous les congés seront octroyés à compter du 01/09/2018**

► **Les dossiers sont classés en 3 catégories :**

A) Formation qualifiante, formations universitaires, réorientation, formation continue, mobilité professionnelle interne ou externe.

B) Préparation d'un concours d'enseignement ou d'éducation

La durée des congés formation accordés aux candidats des groupes A et B est de 10 mois sauf cas particulier.

C) Soutenance de thèse (durée du congé 5 mois maximum).

Les critères d'attribution pour chaque catégorie sont précisément indiqués dans la circulaire citée en référence.

Les NON TITULAIRES peuvent demander un congé formation, notamment pour préparer un concours (conditions : 3 ans d'ancienneté de service public à temps complet dont 12 mois dans l'Éducation Nationale). Ils bénéficient dans ce cas du maintien à 100% de leur paye (85% pour les titulaires).

ILS NE SONT PAS SOUMIS A L'APPLICATION DES CRITERES DE SELECTION.

Ref : circulaire rectorale 2017-112 du 19 décembre 2017

Mise en oeuvre du dispositif PPCR

(Rendez-vous de carrière, avancement d'échelon, Hors Classe, Classe exceptionnelle...):

Le rectorat organise un Groupe de travail avec les organisations syndicales le

mercredi 17 janvier

Si vous avez des questions, transmettez les nous!

Avancement d'Echelon:

CAPA CPE: 5 Février 2018

CAPA PEPS: 6 février 2018

CAPA Certifiés: 8 février 2018

CAPN Agrégés: 15 mars 2018

Mouvement Inter-académique:

1er affichage des barèmes (sur Siam - i prof): du 04 janvier au 14 janvier
Nous contacter en cas de contestation!

GT Priorités handicap: 16 janvier
GT vérification des barèmes: du 18 janvier au 23 janvier.

Si vous nous avez confié votre dossier (il est encore temps!), nous défendrons vos droits et vous informerons des décisions actées

2ème affichage des barèmes: du 24 janvier au 28 janvier (*contestations possibles uniquement si barème revu en GT*)

Campagnes liste d'aptitude:

Enseignants et CPE: demandes à faire du 8 janvier au 31 janvier (circulaire à paraître)

Labos (ITRF): fin de campagne le 19 janvier